



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 12 décembre 2012 à 20h00

Salle Fleuri à Begnins

M. Eric Hermann, Président, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon à 20h05, en souhaitant la bienvenue à toutes les déléguées, à tous les délégués, aux membres du CODIR et aux représentants de la presse.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 34 communes sont présentes et que 51 délégué-e-s représentent un total de 90 voix.

Il informe que les Municipalités de Bursins, Commugny, Givrins, Grens, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Signy et St-George se sont excusées, de même que Mmes V. Jeanrenaud et J. Byrne Garelli et MM. T. Dubois, Ch. Muller, N. Walther, A. Mir et M. Dunning.

Le quorum étant atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'ordre du jour convient tel que présenté.

L'ordre du jour est **adopté par 89 oui et 1 abstention**

3) Assermentation

M. le Président lit le texte officiel du serment à Mmes S. Baltzer et A. Cherbuin de même que M. E. Charlot-Valdieu, tous trois du Conseil communal de la Commune de Coppet, qui promettent de le respecter. Les nouvelles et nouveau délégué-e-s sont applaudi-e-s par l'Assemblée.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012 à Chavannes-de-Bogis

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 1^{er} novembre 2012 est **adopté par 89 oui et 1 abstention**

5) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président informe l'assemblée que la Commune de Coppet a accepté, suite à une motion, de déléguer deux voix aux membres du Conseil communal. Il s'agit de Mmes Sophia Baltzer et Amélie Cherbuin, déléguées, les suppléants étant Mme Josyane Noverraz et M. Eric Charlot-Valdieu.

6) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président prie M. G. Cretegy d'informer sur les thèmes des interventions. Celui-ci s'exécute et cède la parole à M. G. Produit qui présente le travail qui se réalise dans le domaine de la politique culturelle de Régionyon. Il dresse rapidement un historique en rappelant que c'est un souci d'harmonisation du soutien en matière de musique aux jeunes qui a été à l'origine de la création du département de la culture. Le prix culturel a été créé puis le mérite artistique a vu le jour. Des enquêtes ont également été réalisées auprès des jeunes et des Autorités communales et des ateliers ont été mis sur pied avec le succès que l'on sait. Se pose maintenant la question de savoir comment mettre en place des soutiens sans entrer dans l'arbitraire et c'est ainsi qu'une véritable politique culturelle a été décidée avec la volonté de soutenir la création artistique. Un document définissant ce thème a été élaboré et il est à disposition des délégués. M. G. Produit donne un certain nombre d'informations à ce sujet. Tous ces détails se trouvent également sur le site internet de Régionyon.

Pour terminer, il annonce que les joutes sportives éclairées auront lieu au Centre du Vallon à St-Cergue le mercredi 30 janvier 2013 dès 16h30.

M. S. Beck se réjouit de pouvoir annoncer que la convention avec Nyon Région Tourisme (NRT) se signera le jeudi 13 décembre 2013 à Rolle et ceci après près de 18 mois de réflexions et de négociations. Cette convention est signée pour une période de cinq ans et il est à relever que 45 communes participent financièrement en reversant le 85 % des taxes de séjour au Conseil Régional et plus d'une trentaine verse encore la moitié du solde pour le soutien direct à NRT. M. S. Beck rappelle encore qu'actuellement Nyon, Rolle et St-Cergue disposent d'un Office du Tourisme et que Coppet rejoindra prochainement ces portes d'entrée offertes aux touristes visitant notre région.

M. G. Cretegy revient sur le Programme d'Investissement Régional (P.I.R.) et informe que divers documents, dont le préavis-type, parviendront aux communes au lendemain de la présente séance. D'autres documents, actualisés, seront envoyés début janvier. M. G. Cretegy informe que le CODIR a pris bonne note de la motion qui a été déposée auprès du Bureau du Conseil communal de Bogis-Bossey qui demande le retrait de la commune du Conseil Régional.

La présentation informatique de ces communications est téléchargeable sur le serveur du Conseil intercommunal.

7) Préavis N° 20-12 : Demande de crédit de CHF 30'000.-- pour la participation à l'étude de faisabilité du franchissement du NStCM par la RDU dans le cadre du SDAN

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Dans les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, présent à l'unanimité, M. C. Uldry propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Ch. Graf annonce que la commission de Gestion et des Finances propose, à l'unanimité de ses membres, d'adopter ce préavis.

M. J.-M. Sonnet se rend compte que qu'il y a une erreur dans la mention des réserves pour la communication qui se montent à CHF 10'000.--.

M. le Président précise qu'il y a effectivement une petite erreur de pourcentage et que ce sont bien CHF 10'000.-- qui sont englobés dans le total final.

M. G. Creteigny rappelle que dans chaque préavis présenté ces derniers temps un montant est dévolu à la communication puisque cette dernière est extrêmement importante dans l'ensemble des projets préparés. Un choix a été opéré dans la mesure où un gros montant aurait pu être inscrit au budget ce qui aurait eu comme corolaire d'augmenter les cotisations des membres ou alors d'inscrire dans chaque projet, une somme pour la communication, ce qui a été fait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 20-12 est accepté à l'unanimité

8) Préavis N° 23-12 : Demande de crédit d'un montant de CHF 62'000.-- pour la mise en œuvre de la stratégie Coppet - Terre Sainte

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme C. Gallay annonce que la commission ad'hoc propose d'accepter cette demande de crédit.

M. Ch. Graf propose, au nom de la commission de Gestion et des Finances, d'accepter ce préavis.

M. J.-M. Sonnet aimerait savoir ce qu'il en est de la convention dont il est fait mention dans ce préavis. De plus, il ne trouve pas trace de la convention dont il est question.

M. J.-N. Goël répond qu'une convention a déjà été signée par le passé stipulant qu'en cas de réalisation, la promotion remboursera les sommes investies par le Conseil Régional.

M. J.-M. Sonnet relève néanmoins que la mention de cette convention ne figure pas dans les conclusions du préavis, ce qui, à son avis, devrait être le cas.

M. le Président précise que ces informations figurent bel et bien dans le document soumis et que ceci est suffisant dans la mesure où il s'agit de faire confiance au CODIR quant à l'application des différentes mesures.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 23-12 est adopté par 87 oui et 3 abstentions

9) Préavis N° 24-12 : Demande de crédit de CHF 215'000.-- pour un cofinancement de la mise en œuvre des réseaux agro-écologiques (ECO-Terre Sainte et La Frontière)

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme L. Bermejo Dubois annonce que la commission ad'hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter ce préavis.

M. F. Guilloud informe que la commission de Gestion et des Finances propose, à l'unanimité, d'adopter le préavis tel que proposé.

Il n'y a aucune remarque ou question et il est passé au vote.

Le préavis N° 24-12 est adopté 85 oui, 1 non et 4 abstentions

10) Préavis N° 25-12 : Budget 2013

M. le Président prie le rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. P.-A Schmid annonce que la commission de Gestion et des Finances recommande, à l'unanimité, d'adopter ce préavis tel que proposé.

M. D. Collaud informe que la Municipalité de Gland a été très surprise par le poste "Culture" n'ayant pas d'informations concernant les CHF 230'000.-- de ce poste. En effet, la Municipalité estime qu'il est très important de soigner tout particulièrement la communication et l'information aux communes et dans ce cas, elle reste sur sa faim. La question s'est posée de savoir s'il fallait déposer un amendement au sujet de ces CHF 230'000.-- afin que ce soit un préavis qui soit présenté à l'ensemble des communes. L'autre solution était de demander des informations complémentaires au CODIR avant la séance de ce soir, ce qui a été fait, et des réponses ont été fournies. M. D. Collaud regrette néanmoins cette manière de procéder car il estime que ce n'est pas seulement les Syndics et Municipaux présents ce soir qui doivent obtenir les informations, mais bien l'ensemble des membres des Municipalités.

M. G. Produit comprend cette question et s'y attendait un peu. Il répond que passer par un préavis impliquerait des problèmes de délais. Il précise encore que si un amendement devait être voté, le développement de ce volet de la culture serait préterité de manière importante. Il détaille encore une fois les procédures et la manière de répartir les différentes activités et, de ce fait, la manne financière y relative, en insistant sur le fait qu'en cas de suppression de ce montant au budget 2013, un certain nombre d'institutions verraient alors leur programmation ou leurs activités être mises en péril.

M. D. Collaud annonce qu'il ne va pas bloquer ces projets par le dépôt d'un amendement, mais regrette néanmoins cette manière de faire et incite surtout le CODIR à mieux communiquer dans la mesure où le Conseil Régional est dans une phase extrêmement cruciale avec le Plan d'Investissement Régional auquel les petites communes devraient aussi pouvoir adhérer, mais que de devoir accepter un chèque en blanc dans le cadre du budget n'arrangera certainement pas les choses. M. D. Collaud conclut en informant qu'il ne déposera pas non-plus un amendement de CHF 10'000.-- pour améliorer la communication du CODIR face à l'ensemble des 44 communes du Conseil Régional, mais espère que le message aura été compris.

M. G. Creteigny abonde dans le sens de M. D. Collaud tout en précisant qu'il y a des objets qui doivent être discutés par tous, via un préavis par exemple, mais que le CODIR a pris le pari de passer par le budget dans la mesure où le montant incriminé reste relativement modeste pour toute une région comme le district de Nyon, même si la somme inscrite peut paraître importante. Pour illustrer tous les domaines touchés, il renvoie à la présentation effectuée précédemment par M. G. Produit.

M. M. Girardet annonce qu'il soutient la culture, mais il aimerait que le sport ne soit pas oublié. Il propose que des montants conséquents, dans le budget 2014 par exemple, soient inscrits, dans la mesure où notre région compte des sportifs de haut niveau, puisqu'il y a eu des participations aux Jeux Olympiques. Il espère que ce vœu pourra être entendu.

M. G. Produit donne raison à M. Girardet et l'informe qu'au stade actuel des choses il n'a pas pu réaliser tout ce qu'il souhaitait, notamment au niveau du sport. Des montants ont été engagés, mais qui ne transparaissent pas dans ce budget. Il reviendra néanmoins en 2014 avec de nouvelles propositions.

M. P. Khamsy aimerait des éclairages sur l'attribution aux réserves qui augmentent globalement de CHF 107'000.-- et sur lesquelles un prélèvement de CHF 176'000.-- est effectué.

M. Penel explique que les statuts du Conseil Régional obligent un certain nombre de répartitions des cotisations des membres. D'autre part, les taxes de séjours sont gérées avec un fond d'investissement et un fond de développement. A ce jour, le fond d'investissement a très nettement augmenté avec la participation des Villes de Nyon et de Rolle, représentant environ CHF 200'000.-- de recettes, somme qui a été attribuée au fond de réserve. Par contre, l'utilisation de ces fonds est bien réelle, d'où la diminution constatée.

M. le Président passe le budget 2013 en revue, poste par poste et annonce qu'il se solde par un résultat positif de CHF 19'438.87. Il demande s'il y a encore des questions au sujet de ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 25-12 est adopté à l'unanimité

11) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny annonce qu'il n'y a pas de dépôt de préavis au stade actuel ce qui sous-entend que la prochaine séance du 7 mars 2013 pourrait être annulée ou déplacée.

12) Divers

Mme D.-E. Christin revient sur le préavis No 5-11, et demande où en est le suivi de l'étude par le groupe de travail "Energie et environnement" qui n'a pas été convoqué depuis l'adoption du préavis précité. Elle aimerait également savoir où en est l'état d'avancement et la gestion du calendrier annoncé.

M. J. Sommer annonce que cette étude a pris du retard et que les moyens financiers sont limités. D'autre part, il s'agit de travailler de concert avec les services du Canton. Néanmoins, il est en mesure d'informer que le cahier des charges est sous toit et qu'il a été remis aux mandataires, ce qui signifie qu'au début de 2013, les offres vont pouvoir être reçues et un suivi de cette affaire pourra être effectué.

M. G. Richard revient sur les dates des séances. Il aimerait savoir si une constante pourrait être établie pour les séances du Conseil Intercommunal. D'autre part, il aimerait savoir s'il y a un accompagnement prévu pour le P.I.R. avec des séances de présentations.

M. G. Cretegny répond que les dates du Conseil Intercommunal ont été fixées assez tôt, mais il se rend bien compte qu'il est difficile de fixer les dates de ces séances avec toutes les autres rencontres intercommunales et les séances des Conseils communaux et généraux qui existent. Concernant l'accompagnement au niveau du P.I.R., il précise que des éléments à ce sujet parviendront aux communes dans le courant du mois de janvier 2013.

M. D. Collaud rappelle sa question, déjà posée lors d'une assemblée précédente, concernant la reconduction des commissions permanentes et sous quelle forme elles pourraient être reconduites. Il aimerait connaître la position du CODIR à ce sujet.

M. G. Cretegny informe qu'il y a également du retard dans ce domaine dans la mesure où le P.I.R. a pris beaucoup d'importance et que ce sujet doit être repris au sein du CODIR. Il précise néanmoins que ses membres vont être très engagés ces prochains mois dans le cadre du P.I.R. Il espère pouvoir reprendre ce genre de sujet au plus vite.

M. le Président remercie la commune de Begnins pour l'accueil réservé à la présente séance en passant la parole à M. Antoine Nicolas, Syndic des lieux, qui précise qu'à Begnins on est bien, qu'on y boit bien et surtout qu'on y boit bon et il invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

M. le Président annonce que la prochaine séance aura lieu, sous réserve,

le jeudi 7 mars 2013

La séance est levée à 21h20.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Eric Hermann



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 28 février 2013